



Lyon, le 07 novembre 2024

LA CGT PJJ CENTRE-EST condamne la frénésie sécuritaire du Maire de Rilleux-la-Pape (69)

Le maire LR de Rillieux-La-Pape Alexandre Vincendet, passé récemment dans le camp présidentiel, menace d'expulsion les parents des mineurs auteurs des incendies urbains qui ont eu lieu dans la nuit du 31 octobre au 01 novembre.

Ce n'est pas la première sortie de M. le Maire, qui agite régulièrement la tentation de présenter aux seuls parents la facture morale, civile et pénale des actes délinquants de leurs enfants.

En 2018, la municipalité a fait voter lors du conseil municipal la fin des aides facultatives puis en mai 2024 la fin à l'accès aux logements sociaux pour les familles de mineurs reconnus coupables de délits.

Mais menacer d'expulsion des familles entières, c'est à dire appliquer une punition collective, est clairement une violation des droits de l'enfant, une attaque à l'individualisation de la peine et la présomption d'innocence et une stigmatisation de familles.

Un mineur est considéré comme un individu à part entière, et la justice pénale ne doit pas et ne peut pas être appliquée de manière collective à l'ensemble de sa famille. Les parents d'un mineur ne sont pas responsables des actes commis par leur enfant, à moins qu'ils aient eux-mêmes été complices. Ce qui n'est pas le cas dans les événements dont fait référence Monsieur le Maire.

En ciblant les familles de manière arbitraire, les pouvoirs publics évitent de traiter les vrais problèmes structurels et sociaux de notre société, la pauvreté, l'exclusion, le manque de moyens des services publics, tout en alimentant un discours sécuritaire qui cherche à imposer une répression excessive plutôt qu'à résoudre les causes profondes. C'est dans cette résolution de problèmes, que les parents pourraient devenir des partenaires actifs & écoutés des politiques locales qui les concernent et qui concernent leurs enfants.

Les événements qui se sont déroulés la semaine dernière, visant des bus TCL, sont évidemment à sanctionner, les jeunes auteurs seront pris en charge par la justice et la protection judiciaire de la jeunesse.

M. Vincendet agite, par ses propos et ses écrits relayant des fausses informations, la vieille rengaine de la droite à l'encontre du projet pénal républicain.

Alors que le gouvernement ampute de 2,3 milliards les budgets du Ministère de la Justice et donc la prévention de la délinquance des mineurs,

La CGT PJJ Centre-Est demande aux pouvoirs publics d'accéder à nos demandes, répétées depuis les années sarkozystes, et d'autant plus depuis le plan social de cette été, à savoir :

- Un plan de titularisation et de recrutement de titulaires à la PJJ pour couvrir les besoins humains, plus de 500 postes d'éducateur-rices, et des formations en conséquence afin d'assurer la continuité de l'ensemble de l'activité et donc l'accompagnement optimal des mineurs sous mains de justice
- L'abaissement immédiat des normes de prises en charge en Milieu ouvert et la création de moyens RH en conséquence

La CGT PJJ revendique également que l'investissement national de l'Etat soit orienté durablement vers les services publics et les biens publics à savoir le logement, l'alimentation, l'accès à l'eau, la santé, l'éducation et la culture.

Investir dans la jeunesse aujourd'hui, c'est permettre aux adultes de demain d'être responsables, résilients, conscients des enjeux sociaux, écologiques et économiques pour bâtir une société plus juste et solidaire.